

Modalités de contrôles des connaissances

Licence Professionnelle Biotechnologies et Génie des procédés appliqués aux Boissons (Lic Pro BGB) – année 2022-2023

PROCEDURE D’EVALUATION :

L'évaluation des connaissances des unités d'enseignements (UEs) dénommées UE1 à UE8 est faite sous le régime du contrôle continu (CC). Les différentes matières de chacune des sous-unités susmentionnées sont évaluées dans le respect de l'anonymat des copies. La note finale (NFi) d'une UE est constituée de la moyenne coefficientée des notes du CC des matières d'une unité d'enseignement selon l'équation A.

Equation A

$$UE \rightarrow \text{Note finale (NFi) de l'UE} = \sum \left(\frac{\text{des notes coefficientées des CC}}{\text{somme des coefficients}} \right)$$

L'UE9 (projet tuteuré) est, quant à elle, évaluée de la manière suivante : 20% de la note est attribuée par l'enseignant tuteur à mi-parcours. Au travers du mémoire du projet, 20% de la note est attribuée à l'étudiant pour sa capacité à maîtriser un minimum de connaissances scientifiques, 20% pour sa capacité à bâtir une démarche technique et économique pour la résolution du ou des problèmes posés, 20% pour sa capacité à utiliser les moyens de communications (l'écrit, l'oral et autres). Les derniers 20% de la note sont attribués par l'évaluation orale du travail de l'étudiant qui se fera lors d'une soutenance d'une heure devant un jury composé au minimum de deux enseignants et d'un professionnel du secteur. Pendant cette évaluation orale, l'étudiant devra rendre compte, en 20 minutes et le plus clairement possible, de son travail et répondre aux questions du jury lors d'un débat d'environ 20 minutes.

L'UE10 (stage) est évaluée pour 10% de la note finale directement par le maître de stage de l'entreprise qui témoignera par cette note des capacités professionnelles du stagiaire (intégration, efficacité, compétence, ...) et pour 90% de la note par l'évaluation du stage par l'intermédiaire du rapport écrit de stage (40% de la note finale de l'UE) et de la soutenance orale (50% de la note finale de l'UE). La soutenance orale se compose de 20 minutes de présentation du candidat suivi d'environ 20 minutes de questions.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une unité d'enseignement est attribuée pour une note finale (NFi) égale ou supérieure à 10/20. La Licence professionnelle biotechnologies et génie des procédés appliqués aux boissons sera attribuée si l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des 8 unités d'enseignement et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré (UE9) et du stage (UE10). Ainsi, en dehors de cette dernière condition, la compensation entre

les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement d'une part et entre les unités d'enseignement d'autre part s'effectue sans note éliminatoire. Les coefficients appliqués pour la compensation sont proportionnels au nombre de crédits ECTS (de l'anglais *European credit transfert and accumulation system*, ECTS) attribués à chaque UE et mentionnés dans le tableau 1 du présent document.

Equations B correspondant au calcul de la note finale par compensation (NFC) :

$$NFC = (\sum \text{des (NFi des UEs} \times \text{Coefficient de l'UE)}) / \sum \text{des coefficients des UEs} \geq 10/20$$

$$\text{et } ((\sum \text{des NFi} \times \text{Coefficient des UE 9 et 10}) / \sum \text{des coefficients des UE 9 et 10}) \geq 10/20.$$

avec NFi = note finale d'une UE.

L'ensemble des 10 UEs peut faire l'objet d'une seconde session d'examens. L'étudiant non admissible aux UE9 (projet tuteuré) et UE10 (stage) a la possibilité de modifier son mémoire selon un délai défini par l'enseignant et de faire une nouvelle présentation orale lors de la seconde session d'examens.

Les mentions Passable (P), Assez Bien (AB), Bien (B) et Très Bien (TB) sont attribuées selon les conditions habituelles : $10 \leq P < 12$, $12 \leq AB < 14$, $14 \leq B < 16$ et $16 > TB$.

SECONDE SESSION D'EXAMENS

Les étudiants, qui à l'issue de la première session d'examens, n'auront pas été déclarés admis seront convoqués à la seconde session d'examens (rattrapage) comme programmée au calendrier pédagogique de l'année en cours. Toute UE dont la note finale à la première session est égale ou supérieure à 10/20 est considérée comme définitivement acquise et ne peut être repassée. Les notes des UEs acquises sont conservées d'une année sur l'autre en cas de redoublement.

Les étudiants sont dans l'obligation de repasser les unités d'enseignement pour lesquelles ils ont obtenu une note strictement inférieure à 9/20. Dès lors, la note prise en compte pour le calcul de la note de l'UE est celle obtenue à la seconde session d'examens, même si celle-ci est inférieure à celle obtenue lors de la première session d'examens.

Les étudiants ajournés avec une note ≥ 9 et < 10 peuvent conserver s'ils le souhaitent le bénéfice des notes supérieures ou égales à 9/20. Néanmoins, dès lors que ces derniers étudiants souhaitent repasser l'épreuve de la seconde session d'examens, la note prise en compte pour le calcul de la note de l'UE est celle obtenue à la seconde session d'examens, même si celle-ci est inférieure à celle obtenue lors de la première session d'examens.

A l'issue de la seconde session d'examens, les conditions d'attribution de la Licence professionnelle biotechnologies et génie des procédés appliqués aux boissons sont identiques à celles décrites ci-dessus pour la première session d'examens.

La note finale par compensation de la seconde session d'examens est calculée selon la même formule (Formule B) utilisée dans le calcul de la première session d'examens. Les notes prises en compte pour le calcul sont les notes des UEs supérieures à 10 et les notes des UEs où l'étudiant a souhaité conserver ses notes > 9 ou si ce dernier ne s'est pas présenté à la seconde session d'examens

dans les UE ou il a obtenu une note \geq à 9 et $<$ à 10 à la première session d'examens. Les notes de travaux pratiques sont toujours conservées.

Le jury de la licence professionnelle biotechnologies et génie des procédés appliqués aux boissons peut être composé de tous les enseignants des différentes UEs et se réunit comme mentionnée au calendrier pédagogique.

Tableau 1 : Tableau des unités d'enseignements (UEs) et des crédits ECTS (de l'anglais *European credit transfert and accumulation system*) associés.

Acronyme de l'UE	Intitulé de l'unité d'enseignement (UE)	Nombre d'ECTS	Coefficients
Semestre 1			
UE01	Organisation et structure de l'entreprise	4	4
UE02	Les outils de la stratégie de développement	6	6
UE03	Génie des procédés/ génie industriel : aspects généraux	8	8
UE04	Génie des procédés : Technologies comparées	8	8
UE09-1	Projet tuteuré : Bibliographie et conception	4	4
Semestre 2			
UE05	Génie biologique et fermentaire	6	6
UE06	Techniques d'analyse et de contrôle	4	4
UE07	Management de la qualité	3	3
UE08	Démarche méthodologique en innovation	3	3
UE09-2	Projet tuteuré : mise en application	4	4
UE10	Immersion en entreprise	10	10
	Total	60	